

Le système de gestion environnementale de Bell Canada

Certifié conforme à la norme ISO 14001:2015

Certificat #0068926-01

Notre système de gestion et de revue environnementale (SGRE) est un outil de gestion intégrée qui permet de déceler les problèmes ou les améliorations potentiels, de réduire les risques, d'assurer une amélioration continue à l'aide d'un mécanisme de rétroaction rigoureux, et de maîtriser les coûts. Un mécanisme permanent de veille légale qui fait partie intégrante du système nous permet de faire preuve de diligence dans la gestion des questions environnementales.


En avril 2009, Bell Canada est devenue la première entreprise en télécommunications au Canada à posséder un système de gestion environnementale certifié conforme à la norme ISO 14001:2004.

En avril 2018, le certificat délivré par Intertek garantit que Bell Canada exploite un système de gestion environnementale conforme aux exigences de la norme ISO 14001:2015 pour tous ses secteurs d'activité, notamment les services sur fil, sans fil, de télévision, Internet, de connectivité, large bande, d'hébergement de données, d'informatique en nuage, de radiodiffusion ainsi que de médias numériques, en plus des fonctions administratives générales connexes.



Intertek





Le SGRE comprend des programmes clairement définis portant sur toutes les questions environnementales pertinentes dans le cadre de nos activités. Afin de nous assurer que chacun de ces programmes atteint son but, nous établissons des objectifs bien précis, définissons des rôles et des objectifs spécifiques et élaborons des directives.

Politique environnementale

Adoptée initialement en 1993, la Politique environnementale de Bell est régulièrement passée en revue et mise à jour par les hauts dirigeants du Comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (SSSEC). Notre politique est harmonisée aux impératifs stratégiques de l'entreprise et témoigne de la rigueur des normes de gestion environnementale de Bell.

Planification

Le Plan d'action environnemental corporatif de l'entreprise (PAEC) est le principal outil de gestion et de contrôle du SGRE. Le plan expose en détail toutes les activités de nature environnementale à entreprendre par Bell et ses filiales. Le PAEC précise les exigences en matière de financement, de même que les responsabilités et les livrables, et prévoit le suivi des progrès de l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs. Nous présentons des résultats, des analyses et des recommandations d'amélioration au Comité de surveillance SSSEC afin que celui-ci les examine et prenne les mesures nécessaires. Chaque année, nous devons réviser le plan qui doit faire l'objet d'une nouvelle approbation.

Mise en oeuvre

Nous avons établi des contrôles opérationnels pour nos principaux processus, et nous nous chargeons de la formation et des communications afin de soutenir l'utilisation du système. De plus, nous avons un processus de gestion des interventions en cas d'incident ainsi qu'un outil pour faire le suivi des mesures correctives en cas de détection de non-conformité.

Système d'information environnementale accessible par Internet

Le système de gestion est soutenu par une documentation exhaustive et un robuste système d'information. La plateforme Web a quatre principales fonctions:

- 1 Base de données d'information sur tous les problèmes et les programmes;
- 2 Outil de planification pour la production du PAEC annuel;
- 3 Outil de production de rapports pour mesurer la performance;
- 4 Outil de documentation d'importants problèmes ayant été résolus.

Mesures et évaluation

Afin de s'assurer que notre système de gestion environnementale et ses programmes sont efficaces, Bell a mis en place un certain nombre de points de contrôle. Voici des exemples :

- Analyses juridiques et analyses des lacunes – menées en continu pour repérer et corriger les cas de non-conformité
- Évaluations environnementales – effectuées pour faire le suivi des programmes environnementaux dans différentes installations de l'entreprise
- Processus d'évaluation des risques environnementaux – afin d'évaluer la performance environnementale de certains fournisseurs
- Questionnaire sur l'environnement – envoyé à nos fournisseurs de produits et services environnementaux afin de nous renseigner sur leur performance, et qui nous aide à choisir des fournisseurs respectueux de l'environnement
- Vérifications internes et externes – effectuées régulièrement
- Fiches-résultats de rendement – qui sont évaluées chaque année par les hauts dirigeants de chaque unité d'affaires et les présidents des filiales

Revue et amélioration

Le Comité de surveillance SSSEC présente des rapports trimestriels au comité de vérification du conseil d'administration sur les questions suivantes :

- Si notre politique environnementale est à jour;
- Si nous prenons les mesures nécessaires pour nous conformer à la Politique environnementale.

Nous avons formé différents comités de travail qui doivent s'assurer que les programmes sont bien adaptés à la réalité opérationnelle.

Chaque année, nous menons des évaluations environnementales (voir ci-dessus). L'information ainsi recueillie nous aide à mesurer le niveau de contrôle opérationnel et son influence sur les risques encourus par l'entreprise. Nous déterminons, entre autres :

- la façon dont les employés appliquent les programmes et les procédures, en un point donné;
- les secteurs à améliorer, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation et la formation, ainsi
- que les problèmes systémiques.

Nos évaluations touchent des programmes qui englobent les matières résiduelles, les incidents, les produits pétroliers, les émissions atmosphériques, l'entreposage de poteaux, le réseau et les conditions générales des installations.